

MÉLANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 4 Février 1848. No. 42.

OEUVRES NOUVELLES.

VOYAGE EN IRLANDE EN 1847 ET 1848,

PAR M. DÉCHY.

Quel tableau à nous offrir qu'une contrée malheureuse, dévorée par la famine, décimée par la maladie, et défendant noblement sa foi contre la triple oppression du vainqueur, l'oppression morale, politique et religieuse ! Malheureusement l'écrivain est demeuré au-dessous de cette tâche, à laquelle il n'apportait que des intentions honnêtes, mais sans style, sans études préliminaires, sans la première notion de toute langue. Il commence par nous donner une mince idée de son bagage scientifique, en nous affirmant du plus grand sérieux du monde, que nous ne connaissons pas encore les mœurs de l'Irlande. Nous pensions, mais il paraît que c'était à tort, que MM. de Montalembert, de Beaumont et Capo de Feuillide ; que l'illustre O'Connell, les revues anglaises et les journaux de notre pays, ne nous avaient pas caché les misères ni les besoins du pays, que l'Angleterre n'a su ni respecter lorsqu'il était indépendant ni s'assimiler après la conquête, puisqu'il y a entre elle et lui les plus vives comme les plus honorables antipathies. Si maintenant nous voulions donner un échantillon de ce langage moitié burlesque et moitié barbare, nous trouverions plus d'une phrase semblable à celle-ci : " Il est à remarquer que la Grande-Bretagne, dans ses appétits de conquête, s'est abâtardie sur certaine proie qu'elle n'a pu digérer, qui lui reste à la gorge, et dont la possibilité de l'absorption n'est pas encore démontrée." Nous n'abuserons pas plus long-temps de nos avantages sur M. Déchy. Il nous apprend, en tête de son ouvrage, qu'il commande la gendarmerie de Rambouillet. Sans doute, il manie plus facilement l'épée du capitaine que la plume de l'écrivain. A chacun son lot. A lui la police des grands chemins, à nous la police de la république des lettres. Hélas ! la tâche la plus laborieuse n'est pas la sienne.

SAINT-PIERRE DE ROME ET LE VATICAN.

PAR M. DE RAVENSBERG. (1)

Nous n'avons point à relever les mêmes défauts dans l'histoire de *Saint-Pierre et du Vatican*. C'est une analyse exacte, judicieuse, et fort élégamment écrite de tout ce qui a été dit de mieux sur ces lieux célèbres depuis l'antiquité romaine jusqu'à nos jours. On voit la religion catholique s'emparer, à son berceau, de ce sol consacré par le sang de ses premiers martyrs, apporter ses hommages au tombeau des apôtres, bâtir une vaste basilique au-dessus de la confession de saint Pierre, y convoquer les fidèles émancipés par Constantin, et sur les ruines de ce premier sanctuaire élever, dans la suite des âges, le temple le plus magnifique de l'univers. Toutes les gloires de la pensée se donnent la main pour orner ce majestueux édifice, et en faire la merveille de la peinture, de la sculpture, de l'architecture. Au-dessus d'elle plane la Papauté qui dirige, entretient, bénit, consacre toutes ces forces de l'intelligence humaine. Elle ne se repose pas un seul jour qu'elle n'ait achevé de communiquer aux éléments matériels la pensée qui l'anime et qu'elle n'ait, pour ainsi dire, transformé la terre en image du ciel. M. l'archevêque de Cambrai a jugé cette intéressante histoire digne de son approbation. L'auteur n'a pas voulu que l'illustre basilique restât isolée. A côté d'elle, il a décrit le Vatican avec tout ce qu'il renferme de curieux. Enfin, pour donner à son livre plus d'actualité, il a emprunté aux écrivains les plus estimés, MM. de Châteaubriand, Gaume, de la Cournerie, Poignot, et Adrien Balbi, leurs récits les plus colorés pour nous peindre la ville éternelle, avec la pompe de ses cérémonies religieuses, avec ses beautés sévères, et toutes ces magnificences qui impriment à la capitale de la chrétienté un cachet unique.

ÉTATS PONTIFICAUX DE FRANCE

AU SEIZIÈME SIÈCLE, PAR M. CHARLES PERRIN.

Quoique l'étude sur les États pontificaux de France au seizième siècle ne soit qu'une thèse pour le docteur, elle ne laisse pas d'être assez approfondie pour nous faire connaître beaucoup de détails généralement assez ignorés. La plupart de nos histoires nationales n'accordent qu'une attention médiocre à cette petite contrée qui vécut long-temps de sa vie particulière à côté de nous. Elles ne la mentionnent guère qu'au moment où nos rois mettaient la main sur ces domaines de l'Église, ou lorsque la révolution l'envahit définitivement. Le comte Venassin et ses dépendances ne méritent pas cependant ce dédain. Son nouvel historien, s'affranchissant des préjugés trop communs à l'école actuelle, reconnaît avec sincérité et bonne foi, tout ce que les Papes avaient fait pour leurs États au-delà des monts. Ils encouragent le commerce, ils favorisent les études, de toute nature et le développement de la pensée humaine, ils étendent ou consacrent les libertés mu-

nicipales, ils ouvrent des hospices à toutes les misères morales ou physiques, ils protègent les Juifs qui vont chercher sous le ciel de la Provence un abri plus sûr pour leurs tribus errantes et un refuge contre les insultes qui les poursuivent de toute part. L'habileté des Papes à choisir les hommes qui devaient représenter leur pouvoir temporel, n'est pas moins remarquable. Plusieurs de leurs délégués laissèrent un nom vénéré dans la Provence. La plupart y firent le bien, modérèrent les querelles de ce peuple ardent et emporté, introduisirent d'utiles réformes, et donnèrent l'exemple des mœurs. Enfin, on est accoutumé à considérer le gouvernement pontifical comme rétrograde et hostile à la liberté. Déclamations mensongères que les faits contredisent, quand ils sont interrogés par la conscience et la vérité historique. Voici par quelles conclusions les réfute M. Perrin. " Sous la houlette pontificale la chasse et la pêche étaient libres; la presse, à peu près sans entraves sous les yeux de l'inquisition; les impôts presque nuls; l'administration simple, le commerce prospère, les subsistances à bon marché. L'on y trouvait un clergé riche et charitable; une noblesse opulente et prodigue."

Que l'Université nous donne souvent des écrits aussi substantiels dans leur brièveté, et aussi consciencieux que celui-ci; elle verra bientôt disparaître les trop justes préventions des catholiques à son égard. Au reste ne soyons pas trop exigeants. N'avons-nous pas en deux fois à la louer en quelques jours? C'est une bonne fortune que nous la supplions de nous ménager encore.

ETUDES SUR LES ENFANTS TROUVÉS,

AU POINT DE VUE DE LA LÉGISLATION, DE LA MORALE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, PAR M. DE CURZON.

Les Enfants trouvés! quel sujet plus fertile en émotions. D'un côté, des êtres débiles, privés du sourire maternel et des joies de la famille, abandonnés à la charité publique qui devra veiller à leur entretien, à leur éducation, à leur avenir, et repoussés par l'État qui ne voit dans cette charge qu'un lourd fardeau pour ses finances. De l'autre, des mères ou assez dénaturées pour écarter de leur sein le fruit de leurs entrailles, qui leur reprocherait incessamment leur faute, ou réduites à un tel état d'indigence qu'elles ne peuvent nourrir cet être fragile auquel elles ont donné la vie. La question des enfants trouvés s'agit depuis quelques années avec un vif intérêt singulier, mais sans avoir pu rencontrer encore une solution qui réunisse tous les suffrages. En attendant, qui souffre de toutes ses expériences et de ces innovations fatales? Ce sont les pauvres enfants. Innocents du crime de leur naissance, ils ont droit de vivre, parce que toute créature qui naît, formée à l'image de Dieu, réclame protection, et, à défaut de ses appuis naturels, doit trouver dans la société un tuteur bienveillant. Nous avons lu la grande partie des ouvrages consacrés à cette discussion. Nul ne nous a paru mieux comprendre cette grave question que M. de Curzon, membre du conseil général de la Vienne, et déjà connu par d'utiles publications d'un autre genre. La première partie de son lumineux travail est consacrée à faire connaître quelle est la loi qui régit les enfants trouvés. Il expose ou commente avec beaucoup de clarté cette charte qui date de 1811. Il en interprète l'esprit; il en montre les avantages, et cite à ce sujet la jurisprudence de la cour de cassation.

Dans la seconde partie, il répond aux objections sur lesquelles s'appuient les adversaires des tours et tous ceux qui en ont demandé la suppression, ou qui ont entretenu cette institution d'un tel espionnage qu'ils l'ont rendu inutile. Dans la troisième partie, il montre comment on peut soulager les finances de l'État en plaçant, après la première éducation, cette masse d'enfants, qui ne s'élève pas à moins de cent trente mille, soit chez des laborieux, soit dans des instituts agricoles, soit dans des maisons spéciales dirigées par des mains catholiques. Une charité aussi noble qu'intelligente préside à la rédaction de ces pages qui laissent peu de chose à désirer sur cette matière. Elle y prouve, avec une surabondance de preuves tirées de la réflexion et surtout de la statistique des divers départements, que la suppression des tours, ou que la tour à bureau ouvert, c'est-à-dire avec sa police, ses inspections, ses déclarations par-devant des employés subalternes, et peut-être faits pour inspirer la confiance; qu'enfin tout son cortège de mesures tyranniques, ne va rien moins qu'à multiplier les infanticides, et des crimes que nous ne voulons pas nommer, sans arrêter le désordre des passions, ni les châtiments multipliés d'une pudeur qui n'est pas gardée par le sentiment chrétien. L'habile économiste ne s'élève pas avec moins de force contre cette prime honteuse accordée aux filles-mères qui consentiraient à reprendre leur enfant. Nous n'y voyons avec lui qu'un encouragement à la prostitution. Ce n'est pas tout, que deviendra cette famille qui va s'élever ainsi à l'ombre d'une mère, dix fois souillée? Elle vivra sans règle, sans frein; elle croîtra sans la crainte de Dieu, sans la connaissance de ses devoirs, sans le moindre sentiment de moralité, fortifiée dans le mal par une longue habitude, corrompue avant de savoir ce que c'est que la corruption; population hideuse enfin qui peuplera nos bagnes et alimentera l'échafaud. Nous osons espérer que tous ceux qui se sont prononcés contre les tours reviendront de leur opinion erronée après la lecture de ce livre, qui est une bonne action avant d'être un ouvrage savant et parfaitement écrit. H. D.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

FRANCE.—Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Clavel, rédacteur du journal le *Rappel*, condamné comme la *Voix de la Vérité* par M. l'Archevêque de Paris, vient, à l'exemple de M. l'abbé Migne, de se soumettre au jugement du prélat.

Nous sommes heureux de publier la lettre dans laquelle M. Clavel exprime ses sentiments de regret et de sincère soumission, en des termes qui nous semblent de nature à donner toute satisfaction à l'autorité ecclésiastique. Nous ajouterons, pour l'édification publique, que M. l'abbé Clavel, renonçant désormais à la fâcheuse polémique de son journal pour se consacrer tout entier à des travaux plus sérieux et plus utiles, a pris la sage détermination de se retirer pour quelque temps dans un séminaire, auprès d'un éminent pontife dont les conseils et la bienveillante intérêt ne peuvent que l'affermir dans cette chrétienne et sacerdotale résolution.

Soumission du Rédacteur du RAPPEL.

" A Monseigneur l'Archevêque de Paris,

" Monseigneur,

" Je suis très-fâché de vous avoir offensé dans plusieurs de vos publications auxquelles j'ai attaché mon nom.

" Je viens vous en exprimer mon regret très-profond et très-sincère. A l'avenir tous mes efforts tendront à éviter les écarts dans lesquels je me suis laissé entraîner et que je désavoue formellement.

" Désirant mettre la dernière main à mon *HISTOIRE DES DIOCÈSES DE FRANCE*, je veux dès aujourd'hui faire un acte de réparation expresse à l'autorité ecclésiastique dont vous êtes le respectable dépositaire à Paris.

" Je me soumetts donc en toute humilité aux dispositions de vos Mandements et ordonnances. Ma résolution est d'observer désormais le respect le plus absolu pour votre personne.

" Je souhaite, Monseigneur, que cette satisfaction, toute-à-fait désintéressée, vous soit agréable. Elle a pour but unique de remplir un devoir de conscience, au moment d'entrer en retraite, pour me recueillir dans le calme de la méditation, afin de participer à la paix des divins mystères du sacerdoce.

" J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect, Monseigneur, votre très-humble serviteur.

" Abbé CLAVEL, prêtre,
" ancien curé, chanoine honoraire de Sens."

20 décembre 1847.

—Les conférences de P. Lacordaire à Toulon se poursuivent au milieu d'une affluence incroyable d'auditeurs. Parmi eux, on remarquait, il y a quelques jours, M. l'évêque de Digne, venu tout exprès avec son grand-vicaire et parent, M. l'abbé Sibour, pour entendre l'illustre orateur. M. l'évêque de Fréjus est attendu pour la solennité de la clôture. C'est le 2 janvier, nous assure-t-on, que le P. Lacordaire donnera sa dernière conférence.

—La société littéraire polonaise a tenu lundi sa séance annuelle, en commémoration du jour où éclata à Varsovie l'insurrection de 1830. La réunion était nombreuse et trouva à peine place dans le local de la Bibliothèque polonaise, rue des Saussaies, 3.

Le prince Czartoryski, président de la Société, a pris pour thème du discours qu'il a prononcé, que l'esprit de nationalité, de justice, de sage progrès qui se fait jour dans plusieurs pays, doit être un sujet de consolation pour les polonais, et ranimer en eux l'espoir d'un avenir où les droits de leur patrie, foulés aux pieds aujourd'hui, seront à leur tour revendiqués et reconnus.

Le prince a rendu un hommage de vénération à l'œuvre sublime entamée par Pie IX :

" Quand on voit, a-t-il dit, le chef suprême du catholicisme devenir le défenseur des droits et des concessions bien-faisantes que l'humanité réclame; et pour la félicité de son peuple appliquer si heureusement à l'administration de ses États les maximes sacrées de la foi; quand chacun de ses actes répond d'une manière victorieuse aux accusations injustes qu'on faisait entendre à ce sujet contre l'esprit et la tendance de l'Église, comment méconnaître dans cet ensemble de faits l'action éminente de la Providence et l'événement le plus grand et le plus heureux de notre siècle?"

—Le ministre vient de supprimer les subsides à soixante réfugiés polonais. Cette suppression n'a pas été faite à l'égard de personnes à qui les subsides auraient cessé d'être nécessaires. Elle a frappé des réfugiés réduits à l'état de gêne que leur a fait l'exil souffrir pour la plus noble des causes. Mais ces hommes, à qui l'on vient d'enlever l'indispensable obole que la France leur destine et leur donne, ont été signalés à notre ministre par la police russe comme étant au nombre des émigrés polonais qui, dans l'exil s'occupent le plus activement de la condition de leur pays, et font parfois connaître à l'opinion les incessantes atrocités des ennemis, des oppresseurs de la race slave.

—Les jeunes Turcs que M. le contre-amiral Breat a amenés à Paris sont au nombre de cinq; le plus âgé, neveu de Pomaré, peut avoir seize ans et se nomme Turiri. Il est vêtu à la française et comme les collégiens. Ce qui le distingue de ses camarades, c'est qu'il porte un chapeau; Tana, Vairaton, Tjona et Moï, qui ont dix à quinze ans, sont coiffés d'une casquette d'uniforme. Peut-être le chapeau est-il ici un hommage rendu au prince du sang. Cette petite troupe d'enfants de l'Océanie est conduite par un officier d'administration de la marine, leur interprète. Ils ne font maintenant d'autre métier que celui d'écouliers en vacances; mais ils vont commencer leurs études au frais du gouvernement, qui s'est chargé jusqu'ici de toutes leurs dépenses. Ils ont assisté à plusieurs spectacles et ont visité assez souvent déjà les magasins de bonbons. Ils ont pour ces établissements une prédilection toute particulière.

—Deux jeunes suisses, précédemment élèves du séminaire de Fribourg s'étant présentés au grand séminaire de Langres pour y continuer leurs études ecclésiastiques, y ont été reçus aussitôt avec le plus cordial empressement. Ces jeunes théologiens paraissent, au reste, personnellement dignes d'un intérêt tout particulier, et l'on regarda à Langres leur arrivée comme une bonne fortune sous tous les rapports, d'autant

plus, comme on le leur a dit, que c'est une occasion pour ce diocèse, de reconnaître l'hospitalité généreuse que son clergé fidèle, ayant à sa tête son illustre évêque de la Luzerne, trouva dans la Suisse il y a cinquante ans.

—Le nombre des ordinands étant plus considérable que ces dernières années, l'ordination des Quatre-Temps de l'Avant a dû être partagée. Mgr l'Archevêque a conféré les ordres sacrés dans l'église Saint-Sulpice, tandis que sur son invitation Mgr l'évêque d'Amat, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie, donnait la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle du séminaire.

Il y avait 22 tonsurés, 57 minorés, 41 sous-diacres, 64 diacres et 32 prêtres. Le diocèse de Paris comptait 12 prêtres, 10 diacres, 6 sous-diacres, 14 minorés, 7 tonsurés; celui de Meaux 8 prêtres, auxquels leur évêque est venu imposer les mains, l'état de sa vue l'empêchant de les ordonner lui-même. La congrégation de la Mission a fourni 13 ordinands; le séminaire des Missions-Étrangères, 32; celui du Saint-Esprit, 29, et celui des Irlandais, 11. La cérémonie dans l'église de Saint-Sulpice, commencée avant huit heures, ne s'est terminée qu'à midi et demi. Beaucoup de pieux fidèles y ont assisté.

Ami de la Religion du 23 décembre.

—Les boulangers de Marseille et de la banlieue de Marseille ont coutume de remettre chaque année au bureau de bienfaisance une certaine quantité de pain destinée à être distribuée aux pauvres, aux fêtes de Noël. Cette souscription, qui était dans les années précédentes de 3,000 kil. environ a atteint, cette année, le chiffre considérable de 13,000 kil. Nous nous plaisons à signaler cet acte de bienfaisance.

—M. de Lamartine vient de remettre au bureau de bienfaisance de Mâcon un don de 2,000 fr. pour les pauvres et une somme de 500 fr. à la société secourable de Saint-Vincent-de-Paul établie dans la même ville.

—Après une violente tempête qui a duré trois jours, les habitants de Saint-Malo et des environs ont été réveillés à deux heures, dans la nuit du 8 au 9 décembre, par une forte détonation suivie d'un roulement profond et prolongé. C'était une secousse de tremblement de terre qui n'a été très-vivement sentie. Les cloisons et les meubles ont été ébranlés. Ici c'est un factionnaire dont la guérite a failli s'écrouler, là c'est une baignoire pleine d'eau, dont une grande partie s'est répandue sur le plancher; chacun fait son récit. Aucun accident n'est connu jusqu'à présent. A Dinan, le même phénomène a eu lieu. Une personne qui avait plusieurs sacs de 1,000 francs dans sa chambre a entendu le cliquetis de l'argent.

—Une ordonnance, du 5 décembre, ouvre un crédit supplémentaire de 1,616,623 fr. au ministre de la guerre, par suite de l'élevation du prix des fourrages et d'un surcroît de fabrication de poudres.

—Une ordonnance du roi, du 19 décembre, ouvre un crédit supplémentaire de 500,000 fr. au ministre du commerce, applicable aux primes pour la pêche de la morue et de la baleine.

—On écrit de Roanne (Loire), le 7 décembre: " Un événement digne de fixer l'attention des géologues vient d'arriver à l'établissement thermal de Sail-les-Châteaux-morand. L'administration, ayant jugé nécessaire de faire rechercher la source qui alimente la grande piscine dans l'espoir d'en augmenter le volume d'eau, avait vu ses fouilles presque infructueuses, quand, dans la nuit du 30 novembre dernier, une énorme trombe d'eau chaud jaillit violemment du sein de la terre avec un bruit terrible.

" Les ouvriers n'ont eu que le temps de s'échapper, laissant leurs pompes et leurs outils dans la vaste et profonde excavation qui s'est remplie en peu d'instants. Depuis ce jour, cette source, peut-être la plus belle des sources thermales de France et même d'Europe, ne cesse de couler avec une abondance telle qu'elle fournit par minute plus de douze cents litres d'eau d'une chaleur de 35 degrés centigrades.

" La tranchée qu'on a été obligé d'ouvrir pour l'écoulement de la source semble une véritable rivière d'eau chaude qui en ce moment inonde les prairies de la vallée de Sail. Un phénomène des plus remarquables aussi. D'est que les autres sources thermales de l'établissement n'ont éprouvé aucune diminution, ce qui achève de prouver encore mieux le complet isolement de ces sources les unes des autres, qui toutes bien que de natures diverses, viennent de points tout opposés jaillir si étrangement dans la même localité."

BAVIÈRE.—Un ecclésiastique nestorien, nommé Talar, muni de pleins pouvoirs de ses supérieurs, visés et légalisés par la sacrée Congrégation de la propagande, parcourt en ce moment la Bavière pour réclamer les secours des chrétiens d'Occident, sans distinction de confession, en faveur de l'Église nestorienne-unie, établie près du grand lac d'Urmia et dans la contrée de Chosrova. Ce n'est pas que les communautés chrétiennes; qui font partie du Kurdistan persan, aient eu directement à souffrir des massacres ordonnés par Bédérain-Bey dans le Kurdistan turc, mais elles ont été inondées par un si grand nombre de leurs coreligionnaires échappés aux fureurs de Bédérain, qu'elles ont été complètement ruinées par l'hospitalité que la charité chrétienne ne permettait pas de leur refuser. Elles sont d'ailleurs exposées aux avanies journalières du gouverneur persan qui les exploite à merci, attendu qu'elles n'ont à la cour de Téhéran, personne qui puisse ou daigne les protéger. Les ministres protestants venus d'Amérique, et qui ont pris en main la direction de leurs affaires, jouissent de la protection de l'ambassade d'Angleterre près la cour du shah, et les fonds considérables dont ils disposent les mettent à même de détourner de ces communautés schismatiques toutes les vexations dont elles pourraient être l'objet de la part des autorités provinciales. Cette situation affectée par un voyageur bavarois qui, il y a un an, parcourait encore les rives du lac d'Urmia a touché, dit-on, le cœur du roi qui s'est empressé d'autoriser les quêtes de M. Talar.

—Avec le ministère Maurer est tombé le système oppressif que ce cabinet prétendu libéral faisait peser sur la Bavière. Une ordonnance royale révoque les dispositions du décret ministériel qui prescrivait l'assistance de délégués royaux laïques aux examens qui doivent précéder l'admission des jeunes clers dans les séminaires. Une autre dispo-

(1) Si nous ne nous trompons pas, M. De Ravensberg n'est autre que M. le Comte Étienne-Charles Brasseur de Boirbourg, que nous avons eu l'avantage de connaître et qui est demeuré six mois en Canada.